

---

**COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL**  
**Séance de l'Organe délibérant du 5 mai 2011**

---

**1. URBANISME (Raymond Bron)**

Les travaux du quartier d'Es Chesaux progressent selon la planification prévue.

A ce jour, à l'exception de trois villas, tous les logements sont vendus.

Les premiers habitants prendront possession de leur logement dans les bâtiments A1, A2 et A3 dans le courant du mois de novembre 2011.

Au printemps 2012, une nouvelle série de logements seront occupés ; les derniers le seront en été.

La fin du chantier est prévue en décembre 2012.

**2. TRANSPORTS PUBLICS (Raymond Bron)**

L'électrification de la ligne tl 8 a débuté. L'horaire 2012 permettra de faire passer la cadence de cette ligne urbaine à 10 minutes en décembre de cette année, au plus tard en août 2012.

L'une des conséquences pour la ligne tl 60 sera que seuls les bus circulant aux heures de pointe conduiront leurs passagers jusqu'au Flon. En heures creuses, les bus 60 rebrousseront chemin au centre du Mont et les passagers désirant se rendre en ville devront changer de bus.

La définition des heures de pointe et des heures creuses est en cours.

Les communes du Nord lausannois desservies par la ligne 60 demeurent attentives à préserver les meilleures cadences et conditions pour les usagers de leur région, notamment le transbordement au centre du Mont, dont la réalisation vient d'être reportée par cette commune pour des raisons financières.

**3. ECOLES (Jacqueline Franzini)**

Lors de l'assemblée générale intercommunale de l'ASICE, le 29 mars 2011, il a été accepté d'intégrer le parascolaire dans les buts de l'association. Ainsi, à la rentrée scolaire d'août 2011, les communes de Bretigny, Froideville et Morrens proposeront les services en fonction des besoins de leurs habitants. Les APEMS (Accueil Pour les Enfants en Milieu Scolaire) de Cugy feront partie des APEMS de l'ASICE (Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs).

**4. POLICE (Pierre-André Janin)**

**Contrôle de vitesse à la route de Montheron**

Suite à la demande de Mme Jane Meylan-Olivier pour des contrôles radar près de son lieu de résidence, la réponse du capitaine de gendarmerie vaudoise, chef de la circulation, est la suivante:

*« La pose d'un radar mobile se fait sous le couvert d'un certain nombre de standards et de respect de règles techniques inhérentes aux dispositions fédérales. Pour cette demande, il n'est pas possible d'effectuer des contrôles radar pour les raisons suivantes:*

*- le signal vitesse générale (50 km/h) doit être remplacé au vu de son usure actuelle, il est situé sur le territoire lausannois,*

- l'endroit se trouve dans une courbe,
- le radar serait à moins de 100 mètres du signal d'entrée de localité ».

Par ailleurs, la Commission Cantonale de Circulation, lors de sa visite sur place le 24 avril 2009, avait pris la décision de ne pas instaurer une réglementation du trafic par une prescription à 60 km/h sur la route de Montheron (RC 546c), entre les panneaux de Cugy et de Montheron, sur le territoire de la commune de Lausanne.

Cette même Commission Cantonale de Circulation avait pris une décision identique lors de son inspection le 3 mai 2005.

## **5. DOMAINES (Pierre-André Janin)**

### **Journée verte**

Le samedi 14 mai aura lieu, conjointement avec les communes de Bretigny et Morrens, une action de nettoyage des berges du canal du Moulin ainsi que du Talent, suivie d'une visite guidée de la Step de l'AET, suite à quoi, les participants des 3 communes se retrouveront pour se sustenter quelque peu avant de regagner par des chemins bucoliques leurs pénates.

## **6. ROUTES (Marianne Grec)**

Pour éviter le parking sauvage dénaturant le bord sud du bas du chemin du Château, il a été procédé à la mise en place de billes de bois de nos forêts démarquant mieux les places de parc.

### **Espace public de la Cavenettaz**

La mise à l'enquête publique de cet objet est fixée du 7 mai au 6 juin prochain.

### **Eclairage du chemin d'Esserpy**

Au moment d'implanter trois candélabres solaires, de vives réactions de riverains ont contraint la Municipalité à organiser une séance d'information. Seuls quatre riverains y ont assisté.

Un sondage a montré la nécessité d'éclairer ce chemin résidentiel. Plus encore que l'éclairage lui-même, c'est le type de luminaire qui a été contesté. La Municipalité a décidé de conserver les éclairages par panneaux solaires pour un lieu plus approprié, comme par exemple le chemin du Couchant, et de trouver une solution acceptable pour ce chemin.

## **7. EPURATION (Marianne Grec)**

### **STEP de Praz-Faucon**

Après des recherches fouillées pour solutionner les difficultés d'exploitation de notre STEP rencontrées dès l'été passé, il a été constaté qu'au changement des tapis du bassin nord en 2008, en raison d'une modification des dimensions des tapis, seule la moitié de la surface avait été recouverte.

A fin mars, pour y remédier, il a été procédé à la pose de huit nouveaux tapis augmentant ainsi la couverture de la surface du dit bassin. Depuis lors, cet aspect donne satisfaction.

D'autres mesures sont à prévoir pour optimiser le fonctionnement de notre station.

LA MUNICIPALITE